

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/02/003

DATE DE CONVOCATION : 20/02/2026	L'an deux mil vingt six Le vingt-six février à 19H30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean-Claude QUENOT, Maire.
DATE D’AFFICHAGE : 20/02/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Arnaud JACQUET, Romain MAUBERT, Claude BOUTTE, Mmes Véronique PLANCHIN, Coralie FROIDURE, Germaine QUATRELIVRES, Dorothée EVENOU. Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11	<i>A donné pouvoir :</i> M. Thierry BLANGIER (pouvoir à M Jean-Claude QUENOT). <i>Absents excusés :</i> Mme Océane HECQUET, MM Alain BASTIEN, Jackie CAUCHY. M Jacques DUCROCQ a été élu secrétaire.
OBJET : Travaux de voirie chemin des écoliers - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale d'Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	Monsieur le Maire donne la parole à M Jacques DUCROCQ qui présente aux conseillers les devis suivants pour le renforcement structurel en enrobé du chemin des écoliers : ➤ RICOUARD TP : 4 688,25€ HT soit 5 625,90€ TTC ➤ A.R.H TP : 6 070,01€ HT soit 7 284,01€ TTC Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil : -décide de retenir le devis de l'entreprise RICOUARD TP pour la réalisation des travaux susvisés ; -prend note que le montant HT des travaux ne permet pas de solliciter des subventions et qu'ils seront, par conséquent, autofinancés par la collectivité ; -précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Commune 2026.